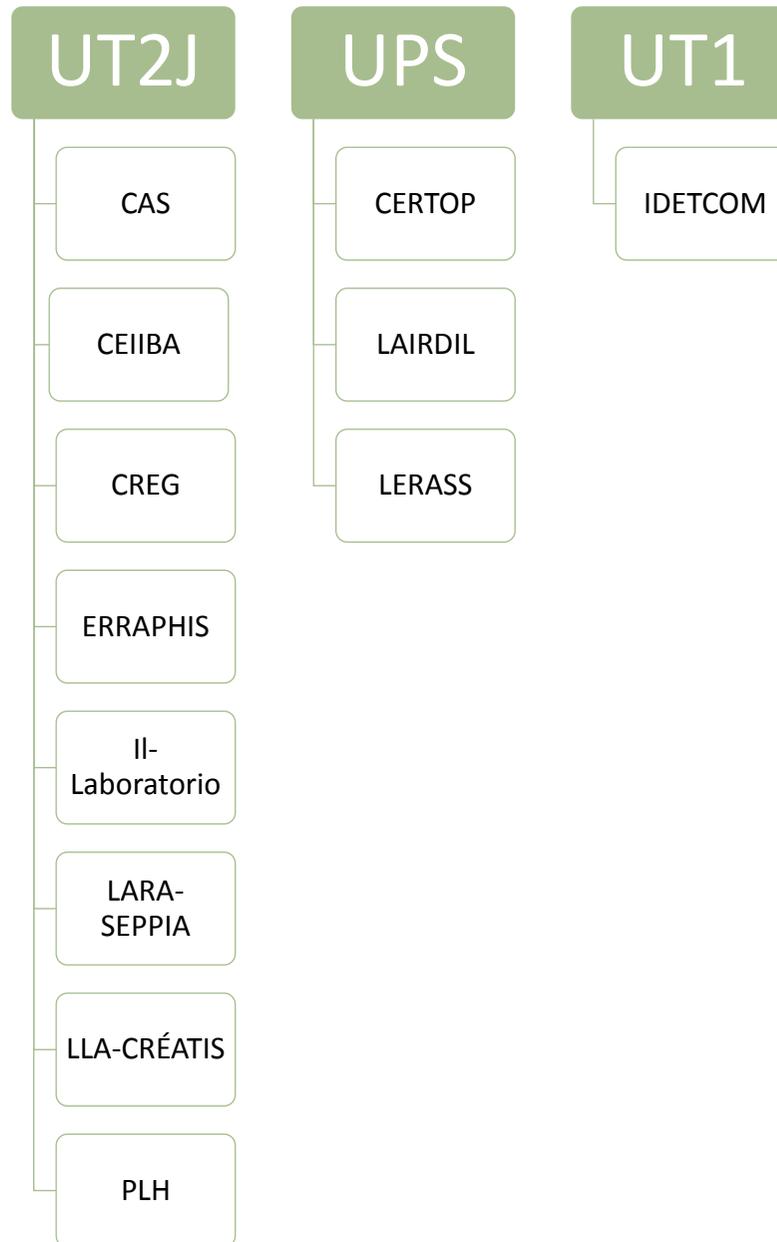


VADE-MECUM DE L'ED ALLPH@ (ED328)

L'École Doctorale ALLPH@ accueille les doctorants en Arts (théâtre et danse, cinéma, musique, arts appliqués et arts plastiques), littératures du monde, langues et civilisations étrangères (anglais, espagnol, allemand, arabe, italien, portugais, russe, polonais...), philosophie, sciences de l'information et de la communication (ED 328).

L'École doctorale ALLPH@ est portée par l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès (UT2J) et co-accréditée avec l'Université Paul Sabatier (UPS) et l'Université Toulouse Capitole (UTC).

Les unités de recherche (UR)



Organigramme de l'ED ALLPH@

DIRECTION

Marie-Agnès

PALAISSI

Direction ED ALLPHA

direction.alpha@univ-tlse2.fr

RESPONSABLE

Valérie Lafitte-
Carbonne

Responsable
administrative

responsable.sedoc@univ-tlse2.fr

SECRÉTARIAT

Roukiat Moindze

edalpha@univ-tlse2.fr

Myriam Guiraud

Gestionnaire
formations

myriam.guiraud@univ-tlse2.fr

Parcours doctoral

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e 5 ^e 6 ^e année (thèses non financées)	4 ^e /5 ^e année (thèses financées) + 7 ^e année (thèses non financées)
En début d'année	- Inscription scientifique - Inscription administrative	- Inscription scientifique (avec dossier de dérogation) - Inscription administrative			
En cours d'année	Cotutelle	Comité de Suivi de Thèse (CST)	CST Avenant cotutelle	CST	CST
	100 heures de formation				

Comment s'inscrire en doctorat ?

Conditions d'accès pour une inscription en 1^{ère} année :

- Note minimale de 14/20 au mémoire de recherche de Master 2
- Accord d'un.e directeur.rice de thèse
- Accord du ou de la directeur.rice de l'unité de recherche de rattachement

Si vous réunissez les trois conditions d'accès, voici la marche à suivre :

Vous devez vous créer un compte personnel sur ADUM (<https://www.adum.fr/index.pl>), ce compte vous sera utile pendant toute la durée de votre doctorat et même après si vous le souhaitez. Ce compte vous permettra :

- De vous inscrire/réinscrire en doctorat à Toulouse
- De stocker des données décrivant votre parcours en doctorat et d'organiser le suivi de votre travail de recherche
- De consulter la liste des formations proposées et de vous y inscrire
- De disposer d'un portfolio d'expériences et de compétences dans lequel sont saisis des éléments susceptibles de nourrir un CV
- D'accéder à des informations relatives au doctorat telles que : actualités de l'École doctorale, de l'établissement, annonces des soutenances, appels à candidature régionaux, nationaux, etc.

Une fois docteur, vous pouvez conserver votre compte personnel ADUM afin de l'utiliser comme un réseau, des offres d'emploi y sont d'ailleurs publiées

Attention : chaque année, vous devrez renouveler votre inscription sur ADUM et votre inscription administrative.

Les comités de suivi de thèse

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat.

Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en 2^e année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Chaque renouvellement d'inscription se fait après consultation du contenu du rapport et de l'avis du Comité de suivi.

Il appartient à la direction de thèse, en concertation avec le doctorant ou la doctorante, de faire une proposition de composition du CSI.

Les membres du CSI sont nommés par l'école doctorale, après avis de la direction de l'unité de recherche.

Le CSI comporte 3 membres qui ne pourront pas être pré-rapporteurs au moment de la soutenance.

- Les membres du CSI doivent être titulaires d'un doctorat (sauf dérogation exceptionnelle).
- Parmi les trois membres :
 - Membre A : un spécialiste de la discipline et/ou du sujet
 - Membre B : un extérieur à l'établissement qui peut également être spécialiste de la discipline et /ou du domaine, voire du sujet
 - Membre C : un externe à la discipline ou au domaine (des convergences avec le sujet traité ne sont pas exclues)

Les questionnaires que les doctorants doivent remplir à destination de leur CSI sont à télécharger en suivant ce lien : <https://alpha.univ-tlse2.fr/accueil/csi-et-valorisation-de-la-these/comites-de-suivi-de-these>

Les cent heures de formation

Le parcours de formation comprend un minimum de 100 heures de formations, dont certaines sont des formations obligatoires. Pour toute situation particulière, des aménagements sont possibles ; les modalités de réalisation du parcours de formation feront l'objet d'un accord entre le directeur de recherche, le directeur d'équipe et la direction de l'ED.

Un certain nombre d'activités scientifiques ou votre investissement dans la recherche peuvent également être valorisés dans votre parcours de formation (dans la mesure où ces activités relèvent des catégories de formation retenues par l'ED ALLPH@). Ces formations sont dites « hors catalogue » et vous seront validées sur un mode forfaitaire. [Plus d'informations sur notre site.](#)

Lors de son inscription en 1^{re} année de doctorat, le doctorant choisit un parcours en accord avec sa directrice/son directeur de thèse et il joint à son dossier d'inscription sa fiche de projet professionnel renseignée et signée. Les parcours proposés par l'ED sont les suivants :

- Parcours 1 : métiers de l'enseignement supérieur
- Parcours 2 : métiers recherche, développement, expertise
- Parcours 3 : carrières internationales
- Parcours 4 : connaissance de l'entreprise
- Parcours 5 : Recherche-crédation
- Parcours 6 : Métiers recherche-édition
- Parcours 7 : Métiers recherche-traduction

Il est indispensable de consulter régulièrement les formations qui seront ouvertes au fil de l'eau en fonction de l'avancée de la saisie du catalogue. Les formations déjà réalisées feront l'objet d'un envoi de questionnaires d'évaluation en vue de la validation (ou, plus contraignant) La validation des formations déjà suivies est soumise à l'obligation de remplir le formulaire d'évaluation de la formation envoyé à l'issue de chaque séance. [Plus d'informations sur notre site.](#)